



Santé

Attention aux moustiques tigres

Des moustiques tigres ont été observés à Essey ces derniers jours, l'aide de chacun est précieuse pour limiter leur prolifération, Mandaté par l'ARS, l'opérateur de démoustication Altopictus passera en porte à porte le 18 juin dans les habitations disposant de jardins, pour une sensibilisation adaptée.

Publié le 13 juin 2025

Le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika. Le département de Meurthe-et-Moselle est classé comme colonisé par le moustique tigre depuis octobre 2021.

Le dispositif de surveillance mis en place dans la région par l'Agence Régionale de Santé, en lien avec Altopictus vise à retarder et à limiter son implantation.

Chacun est invité à participer à la surveillance de l'espèce en signalant sa présence sur le portail www.signalement-moustique.anses.fr et joignant une photo du moustique repéré.

Comment différencier le moustique-tigre des autres espèces de moustiques ?

Il ne mesure qu'environ 5 mm, soit moins qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises

Il est noir avec des rayures blanches sur le corps et les pattes

Il vit et pique le jour et en soirée

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau stagnante, même en petite quantité, ces œufs donnent des larves, c'est là qu'il faut agir.

Les bons réflexes à adopter :

neutraliser les endroits où de l'eau peut se trouver, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles de pots de fleurs, pneus usagers, jeux d'enfants

vérifier le bon écoulement des eaux de pluie

couvrir hermétiquement les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage, avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Grand-Est : www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence